



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction des examens et concours
Bureau des examens Post-Bac
DEC 5
n° JL 22.061

Affaire suivie par :
Jordi LLORENS
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 71 07
Mél : jordi.llorens@ac-toulouse.fr

Aurélie BOLIFRAUD
Gestionnaire
05 36 25 71 21
Aurelie.bolifraud@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 23 mai 2022

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs de centre
d'épreuves BTS

Objet : Session 2022 du BTS – Organisation de la circulation des copies

Les opérations pilotées par la direction des examens et concours en vue de l'acheminement des copies des épreuves du brevet de technicien supérieur se déroulent chaque année en deux temps.

- La première phase concerne le ramassage et l'acheminement des copies des épreuves communes à correction dématérialisée (mathématiques, culture générale, économie-droit et management, culture économique, juridique et managériale) pour toutes les spécialités de BTS (filrière tertiaire, industrielle et sanitaire et sociale), ainsi que des épreuves spécifiques à certains BTS, dont la correction est également dématérialisée. Pour quelques spécialités, toutes les épreuves écrites sont à correction dématérialisée (cf. circulaire relative aux épreuves à correction dématérialisée du 14 avril 2022)
- La seconde phase concerne le ramassage et l'acheminement des copies des épreuves à correction non dématérialisée des BTS de la filrière tertiaire et du BTS ESF, et pilotés par l'académie de Toulouse.

Concernant les copies des épreuves à correction non dématérialisée des spécialités BTS de la filrière industrielle, et des spécialités BTS de la filrière tertiaire pilotés par d'autres académies, je vous rappelle que les modalités d'acheminement sont définies par chaque académie pilote. Le cas échéant, je vous précise que la direction des examens et concours de l'académie de Toulouse ne prévoit pas de ramassage des copies de ces spécialités et de ces épreuves. En tout état de cause, des copies d'épreuves doivent être systématiquement envoyées **de façon sécurisée**.

Enfin, des centres relais pour le ramassage des copies ont été instaurés à l'examen du brevet de technicien supérieur depuis la session 2018, dans chaque ville comptant au moins deux centres d'épreuves. Cette organisation est reconduite pour la session 2022. Je vous précise que les centres relais ne fonctionnent que pour le ramassage des copies des épreuves à correction dématérialisée, sauf si les centres relais sont également concernés par des épreuves des BTS tertiaires

I- Ramassage des copies des épreuves à correction dématérialisée

- a. Etablissements de l'agglomération toulousaine (voir circulaire spécifique)
Dans la continuité de l'organisation des sessions précédentes, les établissements de l'agglomération toulousaine achemineront directement les copies des épreuves à correction dématérialisée au rectorat de Toulouse (centre numérisateur pour toutes les copies des épreuves à correction dématérialisée), **durant la période suivante : du mercredi 18 mai 2022 après-midi** (la fin des épreuves écrites nationales de la filrière industrielle étant le mardi 17 mai) **au lundi 23 mai 2022 inclus**.

- b. Etablissements hors agglomération toulousaine
Le ramassage des copies par le prestataire Geodis-France Express sera effectué **le jeudi 19 mai 2022**, soit directement dans les centres d'épreuves, soit dans les centres relais pour les villes concernées (**cf. annexe**). Pour ces villes, l'acheminement des copies sur les centres relais sera effectué au moins ½ journée à l'avance, en concertation avec le centre relais. Les copies seront insérées dans des enveloppes kraft et isolées pour chaque spécialité. Le centre-relais relais insèrera toutes les copies dans les enveloppes Geodis-France Express fournies par le prestataire (livraison effectuée semaine 19).

Je vous précise que le matériel nécessaire à l'expédition (enveloppes Geodis et stickers) **a été fourni cette semaine (du 9 au 13 mai) à chaque centre d'épreuves par la société France Express Geodis, pour tous les examens concernés**. S'agissant du troisième élément faisant partie du matériel d'expédition – les étiquettes autocollantes- leur livraison est prévue à part en début de semaine prochaine (semaine 20).

Dans les villes comptant un centre-relais, seul celui-ci est destinataire du matériel d'expédition fourni par le prestataire.

Vous voudrez bien alerter mes services dans le cas où le matériel d'expédition n'aurait pas encore été réceptionné le jeudi 12 mai 2022 (s'agissant des enveloppes d'expédition et des stickers) et au plus tard mardi 17 mai s'agissant des planches à étiquettes autocollantes).

II- Ramassage des copies des épreuves à correction non dématérialisée des BTS de la filière tertiaire, pilotés par l'académie de Toulouse

- a. Etablissements hors agglomération toulousaine
Le ramassage des copies par le prestataire Geodis – France Express sera effectué **mardi 24 mai 2022 (cf. annexe)**.
Pour les villes disposant d'un centre relais, l'acheminement des colis sur ce centre sera effectué par le ou les centres d'épreuves au moins ½ journée à l'avance.
- b. Etablissements de l'agglomération toulousaine
Les établissements de l'agglomération toulousaine achemineront les copies le **mardi 24 mai**, directement au centre de correction, lorsque celui-ci se trouve également dans l'agglomération toulousaine. Dans le cas où le centre de correction serait situé en dehors de l'agglomération toulousaine, les copies seront transmises au centre relais (lycée Ozenne).

Vous trouverez ci-joint les deux tableaux d'organisation des ramassages des jeudi 19 et mardi 24 mai 2022. Le nombre de copies qui y est indiqué correspond à un nombre maximum, à partir duquel les besoins en matériel d'expédition (nombre d'enveloppes, format des enveloppes) et en bons de transport ont été estimés.

Dans le cas où le nombre d'enveloppes et de bons prévus vous apparaîtrait insuffisant, vous voudrez bien le signaler sans délai à mes services.

Les enveloppes de la société France EXPRESS - GEODIS **doivent être obligatoirement utilisées, de même que le sticker** (de couleur orangée et où apparaît à nouveau « FRANCE EXPRESS ») est également indispensable et doit être ainsi apposé sur chaque enveloppe utilisée. Les enveloppes et les stickers (ainsi que les étiquettes autocollantes) qui n'auront pas été utilisés à l'issue des deux opérations de ramassage seront conservés. Ils pourront être utilisés pour des opérations ultérieures de ramassage de la direction des examens et concours.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour le recteur et par délégation
Pour le secrétaire général empêché
La directrice des examens et concours

SIGNE : Christine PELATAN

P.J.

- Tableaux de circulation des copies :
 - des épreuves à correction dématérialisée
 - des épreuves à correction non dématérialisées des BTS tertiaires, pilotés par l'académie de Toulouse
- Liste des centres relais

Consignes et informations relatives aux modalités de ramassage des copies d'examen par la société Géodis – France Express

Horaires :

- Ramassage : de 14h00 à 18h00. Pas d'enlèvement le matin sauf demande du rectorat
- Livraison : entre 8h00 et 13h00

Matériel d'expédition fourni aux centres d'épreuves et centres relais en vue du ramassage des copies :

- Des enveloppes France Express – Géodis. Il existe 2 formats possibles :
 - o 200 copies au maximum
 - o 500 copies au maximum
- Des stickers de couleur orange
- Des planches à étiquettes autocollantes

Les bons de transports seront élaborés par la D.E.C. puis fournis aux centres d'épreuves au format PDF par courriel, dans un second temps (au moins 24 heures à l'avance). Ils seront à éditer sur les étiquettes, lesquelles seront à coller sur les enveloppes France Express – Geodis

Remarques et point de vigilance :

- Copies des épreuves à correction dématérialisée : dans le cas où l'établissement accueille les épreuves de plusieurs spécialités, les copies des épreuves à correction dématérialisées devront être insérées dans la mesure du possible dans une même enveloppe (en insérant les copies de chaque spécialité et épreuve dans une chemise ou enveloppe kraft)
- Un bon de transport est nécessaire **pour chaque enveloppe**.
- Il n'est pas possible de « lier » des enveloppes (à l'aide de scotch ou ficelle), et de ne coller qu'un seul bon de transport.
- Les enveloppes du prestataire ne doivent pas être trop lourdes. Au maximum 2.5 kilogrammes environ pour les enveloppes normales (contenance maximum : environ 200 copies) et au maximum 5 kg environ pour les grandes enveloppes (contenance maximum : environ 500 copies)
- En cas de besoin, il est possible d'utiliser des cartons pour l'envoi des copies d'examen. Ces cartons doivent être en bon état et correctement fermés. Le bon de transport ainsi que le sticker doivent être collés sur le carton.